

23 juin 2015 -14:35

Rapport annuel INASTI 2014 : L'INASTI crée des liens

L'INASTI a publié son rapport annuel 2014. En 2014, l'expression-clé 'créer des liens' était au centre des préoccupations : créer des liens non seulement entre les agents mais également entre l'INASTI et les entrepreneurs indépendants, les entreprises, les caisses d'assurances sociales et les autres partenaires. Par ailleurs, l'INASTI a continué de travailler aux nombreux projets qu'il a entamés en 2013 afin de réaliser son ambition en tant que centre de connaissances et d'expertise sur le plan de la protection sociale des entrepreneurs indépendants. Le rapport annuel offre aussi un aperçu des principaux chiffres et tendances de 2014. En 2014, le nombre de travailleurs indépendants a à nouveau augmenté. De même, le nombre de pensionnés ainsi que le nombre de pensionnés poursuivant leur activité indépendante n'ont cessé d'augmenter. Le nombre de starters est reparti à la hausse après une légère diminution en 2013.

1. Chiffres et tendances

En 2014, le nombre de travailleurs indépendants a à nouveau augmenté. De même, le nombre de pensionnés ainsi que le nombre de pensionnés poursuivant leur activité indépendante n'ont cessé d'augmenter. Le nombre de starters est reparti à la hausse après une légère diminution en 2013.

Augmentation du nombre total de travailleurs indépendants

L'année 2014 est à nouveau marquée par une augmentation du nombre de travailleurs indépendants. On compte aujourd'hui 1.015.902 travailleurs indépendants (666.722 hommes et 349.180 femmes). Il s'agit d'une augmentation de 14.801 unités ou + 1,48 % par rapport à 2013. L'augmentation concerne surtout les femmes qui exercent une activité indépendante complémentaire (+ 4,22 % par rapport à 2013).

103.630 travailleurs indépendants ne sont pas de nationalité belge (101.932 en 2013 ou + 1,67 %). Les nationalités roumaine, néerlandaise, française et italienne sont les plus représentées.

Augmentation du nombre de pensionnés et du nombre de pensionnés poursuivant leur activité indépendante

Dans le régime des travailleurs indépendants, le nombre de pensionnés continue d'augmenter et est passé de 509.794 en 2013 à 519.648 en 2014. L'augmentation concerne surtout les personnes qui bénéficient

d'une pension de retraite au taux d'isolé.

De même, le nombre de pensionnés continuant d'exercer une activité indépendante ne cesse d'augmenter (de 84.636 en 2013 à 89.866 en 2014).

Nouvelle augmentation du nombre de starters

Après une diminution en 2013, le nombre de starters est reparti à la hausse en 2014 : 96.844 starters (contre 91.137 starters en 2013). Parmi les 22.284 starters qui n'ont pas la nationalité belge, les Roumains, les Bulgares, les Néerlandais, les Français, les Polonais et les Italiens sont les plus nombreux.

Autres constatations pour 2014

- Légère augmentation du nombre de sociétés ;
- Légère diminution du nombre de sociétés en faillite ;
- Légère augmentation des revenus professionnels nets ;
- Comme c'est le cas depuis 2004, le résultat comptable pour le statut social est une fois de plus positif en 2014.

2. L'INASTI crée des liens

En 2014, l'expression-clé 'créer des liens' était au centre des préoccupations : créer des liens non seulement entre les agents mais également entre l'INASTI et les entrepreneurs indépendants, les entreprises, les caisses d'assurances sociales et les autres partenaires. Par ailleurs, l'INASTI a continué de travailler aux nombreux projets qu'il a entamés en 2013 afin de réaliser son ambition en tant que centre de connaissances et d'expertise sur le plan de la protection sociale des entrepreneurs indépendants.

Voici quelques-uns des projets dont le développement a été poursuivi en 2014 :

- La plateforme 'Sequoia' qui permettra à l'indépendant, à compter de 2018, de consulter en ligne son dossier électronique ;
- La lutte contre la fraude sociale ;

- Le développement du nouveau Moteur pension (mypension.be) en collaboration avec les 2 autres institutions de pension (l'ONP et le SdPSP) ;
- Le trajet de développement du leadership orienté humain pour le management ;
- Les préparatifs du déménagement vers le quartier du Canal et l'instauration du New Way of Working.

Par ailleurs, le rapport annuel offre un aperçu des principales réalisations 2014 en matière de législation et de jurisprudence portant sur le statut social.

3. Informations pratiques

Par respect pour l'environnement, le rapport annuel de l'INASTI n'existe que sous forme numérique.

La version intégrale du rapport annuel peut être consultée sur www.inasti.be (dans 'A propos de l'INASTI').

Coordonnées pour le public

INASTI

Call center pensions : numéro gratuit 1765 (jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h à 17h)

E-mail: info@rsvz-inasti.fgov.be

Correspondance : INASTI - 35 Quai de Willebroeck - 1000 Bruxelles

Coordonnées pour la presse

Service Communication INASTI - Lillianne Lemmens - +32 2 546 44 07 - lillianne.lemmens@rsvz-inasti.fgov.be

Institut national d'assurances sociales pour travailleurs
indépendants (INASTI)
Quai de Willebroeck 35
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 546 42 11
<http://www.rsvz-inasti.fgov.be>

Floriane De Muyter
Attachée Service de Communication
+32 2 546 44 92
floriane.demuyter@rsvz-inasti.fgov.be

Shavawn Somers
+32 2 546 44 75
Shavawn.Somers@rsvz-inasti.fgov.be